

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2026**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

Accès au grade d' adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Maire de Marbois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>Mme SOUVERAIN Emilie</b> , adjoint technique territorial Echelon : <b>09</b> <b>par ancienneté</b>	1	01/04/ 2026 <b>Favorable</b>
<b>Mme HARDY Marie</b> , adjoint technique territorial Echelon : <b>08</b> <b>par ancienneté</b>	2	01/04/ 2026 <b>Favorable</b>

Total promouvables : 2  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 2

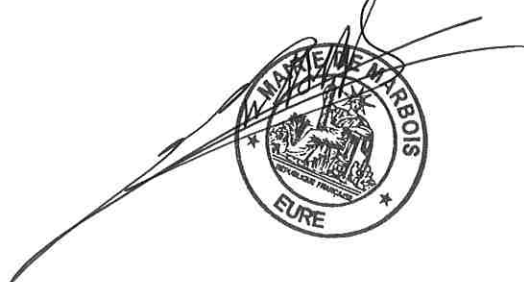
Total promus : 2  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.  
*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Marbois, le 27 février 2026  
Le Maire,

**Le Maire**  
**Eric WOHLSCHEGE**



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2026**

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX**

Accès au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire de Marbois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>Mme LENOIR Isabelle</b> , rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe Echelon : <b>08</b> <b>par ancienneté</b>	1	<b>01/04/ 2026 Favorable</b>

Total promouvables : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Marbois, le 27 février 2026

Le Maire,

Le Maire  
**Eric WOHLSCHLEGEL**

